

République Française

*Le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche*

Paris, le 15 JUIL. 2008

**Message du Ministre aux agents
du ministère de l'agriculture et de la pêche**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le 12 juin, je vous avais informé des décisions que venait de prendre le Conseil de modernisation des politiques publiques concernant l'organisation territoriale des services du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Dans une circulaire qu'il a signée le 7 juillet, le Premier ministre vient d'apporter des précisions qui vont permettre la mise en œuvre du schéma général d'organisation qui avait été tracé.

Dans les régions, la création de la **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt va se poursuivre au rythme prévu**. Les comités paritaires du ministère ont été consultés et je vais pouvoir saisir le Conseil d'Etat du projet de texte afin que, conformément aux prévisions, les nouvelles directions soient en place au 1^{er} janvier prochain.

Dans les départements, en dehors de la préfecture, seront constituées de nouvelles directions pour traiter les questions relatives au territoire, à la protection des populations, et à la cohésion sociale.

Ce seront des services déconcentrés de l'Etat, placés sous l'autorité du Préfet comme le sont aujourd'hui la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture et la Direction départementale des services vétérinaires, et dont les directeurs seront nommés par un arrêté du Premier Ministre.

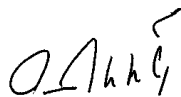
La Direction départementale des territoires prolongera la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, dont la mise en place se poursuit. Cette nouvelle direction renforcera de façon efficace les nombreuses complémentarités des missions des actuelles Directions départementales de l'agriculture et de la forêt et des Directions départementales de l'équipement. En effet, les enjeux sur les espaces urbains et ruraux sont fortement mêlés, du fait de la périurbanisation et de la nécessité d'économiser l'espace pour équilibrer les utilisations urbaines, agricoles et forestières.

La Direction départementale de la population et de la cohésion sociale, ou de la protection des populations selon les cas, assurera les missions qui sont celles des Directions départementales des services vétérinaires aujourd'hui. Les Préfets sont appelés à proposer le périmètre de ces directions, en fonction des caractéristiques du département. Je m'attacherai à ce que la cohérence des missions exercées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments au niveau départemental soit assurée au sein de cette direction, dans une organisation claire et lisible. Cette cohérence est importante tant pour les consommateurs, que ces sujets préoccupent à juste titre, que pour les autorités sanitaires communautaires ou des pays tiers qui ont cette exigence pour autoriser nos exportations.

La situation singulière **des départements d'Outre-Mer**, dans lesquels les missions régionales et départementales s'exercent sur le même territoire nécessite évidemment des dispositions particulières. J'ai fait connaître aux Préfets de ces départements que la cohérence de la politique agricole, alimentaire et rurale que je m'attache à promouvoir doit pouvoir s'exprimer dans une organisation garante de cette cohérence. La décision prise en métropole de rassembler les compétences du Ministère de l'agriculture et de la pêche dans une direction régionale unique pourrait inspirer les réflexions sur l'organisation de l'Etat pour les départements d'Outre-Mer.

Je vous redis ma volonté de faire évoluer notre organisation pour qu'elle soit adaptée à mon ambition de développer une politique alimentaire, agricole, rurale et de la pêche dynamique, au service des consommateurs, du développement de nos territoires, et respectueuse de notre environnement. C'est ainsi que **la nouvelle organisation de l'administration centrale est en place depuis le 1^{er} juillet** ; celle de nos services sur le territoire doit être poursuivie avec la même détermination.

Restant disponible pour toute information complémentaire que vous jugerez utile, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et bien sincères.



Michel BARNIER